République Française

Département **MAINE-ET-LOIRE**

Commune **VAL DU LAYON - 49750**

Liste des délibérations

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice	**27**
Quorum	14
Présent(s)	26
Absent(s)	1
Votant(s)	27
dont pouvoir(s)	1

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**,

le **2** du mois de **NOVEMBRE**,

à **20** heures **00**,

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Lattay - Saint Lambert du Lattay – 49 750 Val du Layon), en session **ordinaire**,

sur **convocation** en date du **27 OCTOBRE 2026**

sous la **Présidence** de Jean-Luc **KASZYNSKI**, Maire

PRESENTS *(avec pouvoir = P)*

Mmes
AUDIAU Fabienne
BACLE Nathalie
BAQUE Sylvie
BAREAULT Aline *(Arrivée à 2024_03*
BLOUIN Céline
BLOUIN Yasmine
HALBERT Sandrine
ILIAS-PILLET Claire
OGER Céline
ROUSSEAU Sophie
THOMAS Xavière
VERDIER Catherine

MM
BOUVET Jérôme
BLOUIN Ludovic
DAVY Gilles
DERVIEUX Jean-Jacques
GUTLEBEN Bruno
GRUCHY Nicolas
KASZYNSKI Jean-Luc *(Maire)*
LANGLAIS Pierre
LANNUZEL Franck
LEON Guillaume
MARREC Jérôme
PEZOT Rémi *(P)*
RICOU Aurélien
THIBAUDEAU Yann

ABSENTS *(si pouvoir = mention)*

Mmes
DAHM Myriam *(Pouvoir à R. PEZOT)*

MM

Mise en ligne le : 05/11/2026 16:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Val-du-Layon
https://www.intramuros.org/val-du-layon/documents_administratifs/86249

SECRETAIRE DE SEANCE **VERDIER** Catherine

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV de la dernière séance
Présentation des décisions du Maire en application de l'article L.2122-18 du CGCT

INTERCOMMUNALITE	CLECT – Validation du rapport et du règlement
INTERCOMMUNALITE	Petite enfance - Reversement de la dotation
INTERCOMMUNALITE	Désignation des représentants dans les commissions communautaires
RESEAUX	Eclairage public – Dépannage 2025/2026
RESEAUX	Eclairage public – Réparation – Rue Pasteur
ENVIRONNEMENT	Travaux séparatif eaux usées / pluviales – Convention co-maitrise d'ouvrage
FINANCES	Conditions d'utilisation du compte « Fêtes et cérémonies »
FINANCES	Retenue de garantie – Renonciation à la prescription quadriennale
INSTITUTION	Modification du règlement intérieur

Informations et questions diverses

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE (A L'UNANIMITE, SAUF PRECISIONS CONTRAIRES)

DCM 2026/083 **INTERCOMMUNALITE - CLECT – VALIDATION DU RAPPORT ET DU REGLEMENT**

APPROUVE le rapport de la CLECT de la séance du 13 octobre 2026,

PREND ACTE du règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées et du rapport quinquennal.

DCM 2026/084 **INTERCOMMUNALITE - PETITE ENFANCE - REVERSEMENT DE LA DOTATION**

REVERSE à la communauté de communes Loire Layon Aubance, détentrice de la compétence petite enfance et donc chargée de la mise en place du service public de la petite enfance, l'attribution individuelle perçue par la commune d'un montant de 28.869,23€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces changements ainsi que toutes les démarches à engager dans ces domaines.

DCM 2026/085 **INTERCOMMUNALITE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein des commissions communautaires :

o Finances	Jean-Luc **KASZYNSKI**, Rémi **PEZOT** *(Céline OGER)*
o Voirie	Nathalie **BACLE**, Gilles **DAVY** *(Guillaume LEON)*
o Assainissement	Nathalie **BACLE**, Gilles **DAVY** *(Jérôme MARREC)*
o Attractivité	Franck **LANNUZEL**, Yann **THIBAUDEAU** *(Nicolas GRUCHY)*

Mise en ligne le : 05/11/2026 16:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Val-du-Layon
https://www.intramuros.org/val-du-layon/documents_administratifs/86249

o Transition écologique	Bruno **GUTLEBEN**, Catherine **VERDIER** *(Guillaume LEON)*
o Grand cycle de l'eau	Yasmine **BLOUIN**, Jean-Jacques **DERVIEUX** *(Jérôme MARREC)*
o Aménagement du territoire	Gilles **DAVY**, Rémi **PEZOT** *(Céline OGER)*
o Actions sociales	Céline **OGER**, Rémi **PEZOT** *(Aline BAREAULT)*
o Culture	Céline **OGER**, Sophie **ROUSSEAU** *(Sandrine HALBERT)*

DCM 2026/086 **RESEAUX - ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGE 2025/2026**

VALIDE les opérations de dépannage ci-dessous :

EP265-26-87	St Aubin	28.01.2026	154,58 euros TTC
EP292-26-114	St Lambert	22.01.2026	468,44 euros TTC
EP292-26-119	St Lambert	04.08.2026	322,36 euros TTC
EP292-26-120	St Lambert	21.05.2026	406,25 euros TTC
		TOTAL	**1.351,63 euros TTC**

ACCEPTE de verser un fonds de concours de 75,00 % au profit du SIéML, soit un montant de 1.013,73 euros, sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux,

PRECISE que les écritures comptables correspondantes sont inscrites au budget prévisionnel.

DCM 2026/087 **RESEAUX - ECLAIRAGE PUBLIC – REPARATION – RUE PASTEUR**

VALIDE les opérations suivantes relative aux travaux de réparation de l'éclairage public, dont le montant total est de 6.842,28 euros,

		Cout total travaux	**Charge communale**
DEV292-26-126	6 mats / rue Pasteur	6.842,28 euros	3.421,14
		TOTAL	**3.421,14**

ACCEPTE de verser un fonds de concours au profit du SIéML, pour un montant de 3.421,14 euros, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux,

PRECISE que les écritures comptables correspondantes sont inscrites au budget prévisionnel.

DCM 2026/088 **ENVIRONNEMENT - TRAVAUX DE SEPARATIF DES EAUX USEES / PLUVIALES – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE**

APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage et les montants de principe pour des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable, entre 2026 et 2028 sur la commune déléguée de Saint-Lambert-du-Lattay, commune de Val du Layon, telle qu'annexée à la présente délibération,

INSCRIT les montants en dépense et en recette sur le budget principal suivant les termes de la convention pour les années 2026 et suivantes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Mise en ligne le : 05/11/2026 16:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Val-du-Layon
https://www.intramuros.org/val-du-layon/documents_administratifs/86249

DCM 2026/089 **FINANCES - CONDITIONS D'UTILISATION DU COMPTE « FETES ET CEREMONIES »**

PRECISE que les manifestations suivantes sont concernées par les dépenses : cérémonies nationales officielles commémoratives ; cérémonies liées à l'état civil ; animations liées à la vie locale et touristique de la commune (de type accueil au camping, jumelage, fêtes d'école, ...) ; participation aux manifestations citoyennes, culturelles, sportives, éducatives ayant un intérêt pour la commune (de type salon de peinture, plantation d'arbres, nettoyage des espaces publics, conseil des jeunes, ...) ; cérémonies liées à la vie interne de la collectivité (de type repas du personnel, remise de médailles, départ en retraite, conseil et commissions, ...) ; organisation de réunion professionnelle sur la commune en lien avec des partenaires extérieurs (associations, organismes, collectivités, ...) ; visites/inaugurations avec accueil de personnalités officielles,

INDIQUE que ces dépenses peuvent correspondre à plusieurs frais en lien avec les fêtes et cérémonies évoquées ci-dessus : achats de fournitures (alimentation, boissons, fleurs/gerbes, décorations, petit matériel dédié, ...), de prestation extérieure (de type traiteur, chèque cadeau, ...), de location de matériel (de type vaisselle, barnum, mange-debout, sonorisation, ...), d'animations (de type musicale, ...), de prestation de sécurité (de type agence de surveillance, ...), communication (de type carton d'invitation, affiche, insertion dans un journal, ...) et tout achat nécessaire à l'organisation d'un événement,

AUTORISE l'engagement de ces dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DCM 2026/090 **FINANCES - RETENUE DE GARANTIE – RENONCIATION A LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

REGULARISE cette situation dans un souci de bonne gestion et de respect des droits des titulaires du marché,

DECIDE de ne pas opposer la prescription quadriennale aux créances indiquées ci-dessus aux titulaires concernés par le marché,

PRECISE que les créances sont bien reconnues comme exigibles et que les travaux faisant l'objet des acomptes ont été réalisés,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à produire et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 2026/091 **INSTITUTION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

APPROUVE le règlement intérieur régissant les modalités de fonctionnement de la vie institutionnelle de la commune, qui vient remplacer le précédent,

PRECISE que le règlement s'appliquera jusqu'à l'établissement d'un nouveau règlement.

AFFICHE LE **3 novembre 2026**

Le Maire, Jean-Luc KASZYNSKI

MAIRIE de VAL-du-LAYON 49750

Mise en ligne le : 05/11/2026 16:16 (Europe/Paris)
Collectivité : Val-du-Layon
https://www.intramuros.org/val-du-layon/documents_administratifs/86249